

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2023-12

**Portant nomination de M. Dominique CHARPENTIER en succession de M. Jean-Claude DENOS
au titre du deuxième collège du Conseil d'administration**

Date de convocation : 23/10/2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier



Excusés

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Jean-Pierre RAOULT, Conseiller Départemental de Charny ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Cœur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu l'article 12 des statuts de l'Agence technique départementale qui indique que, « *Le Conseil d'administration, outre son Président, comprend 20 représentants. [...] Les autres membres du Conseil d'administration sont désignés par leurs collèges respectifs.* »;

- 1^{er} collège : Collège des Conseillers Départementaux
- 2^e collège : Collège des représentants des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Vu l'article 12 des statuts de l'Agence technique départementale prévoyant que le collège des élus locaux est composé de représentants des Communes et EPCI adhérents ;

Vu l'article 12 des statuts de l'Agence technique départementale prévoyant que le collège des élus locaux désignent en son sein 10 représentant titulaires et 5 suppléants ;

Vu l'article 12 des statuts de l'Agence technique départementale qui indique que, « [...] *par suite de décès ou démission, le collège concerné pourvoit au remplacement de ces membres.* »

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu la délibération n° AG-2015-03 de l'assemblée générale du 8 juillet 2015 portant élection des représentants des Maires et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale au sein du Conseil d'administration ;

Vu la délibération n° AG-2021-01 de l'assemblée générale du 2 avril 2021 portant élection des représentants des Maires et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale au sein du Conseil d'administration ;

Considérant la nomination de M. Jean-Claude Denos représentant titulaire du 2^e collège du Conseil d'administration de l'Agence technique départementale ;

Considérant le décès de M. Jean-Claude Denos, Maire de Courson-les-Carières, intervenu le 25 mai 2023 ;

Considérant que s'est porté candidat :

- M. Dominique CHARPENTIER, maire de la commune de Saint-Fargeau ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nomination de :

- **M. Dominique CHARPENTIER**, Maire de la commune de Saint-Fargeau, comme titulaire au sein du collège des maires, présidents d'EPCI et de syndicats, du conseil d'administration de l'Agence technique départementale de l'Yonne (au sens de l'article 12 des statuts) en succession de M. J. -C. Denos décédé le jeudi 25 mai 2023.



Auxerre, le **09 NOV. 2023**
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVALT

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : ...**14 NOV. 2023**..... – Notifié aux intéressés le :**14 NOV. 2023**.....